Rapports économiques et sociaux

La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés



par Garnett Picot, Feng Hou, Eden Crossman et Yuqian Lu

Date de diffusion : le 26 janvier 2022



Statistics Canada



Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à infostats@statcan.gc.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

Service de renseignements statistiques
 Service national d'apprecial de télégoperations nouvilles realizates deutes

Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants
 1-800-363-7629

• Télécopieur 1-514-283-9350

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

1-800-263-1136

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre de l'Industrie 2022

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'<u>entente de licence ouverte</u> de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

La transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés

par Garnett Picot, Feng Hou, Eden Crossman et Yugian Lu

DOI: https://doi.org/10.25318/36280001202200100002-fra

Résumé

L'attention portée aux différences dans les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu et hautement qualifiés s'est accrue, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la contribution des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés dans les secteurs industriels essentiels. Le présent article porte sur la répartition des compétences chez les travailleurs étrangers temporaires qui deviennent résidents permanents, selon le niveau de compétence. Il peut être difficile de déterminer le niveau de compétence des travailleurs étrangers temporaires. Bien que pour la majorité des travailleurs étrangers temporaires (allant de 56 % à 73 % selon la cohorte d'arrivée), le niveau de compétence soit indiqué sur le permis de travail, celuici est inconnu pour bon nombre d'entre eux. Lorsque le niveau de compétence est manguant, les gains annuels permettent de l'évaluer indirectement. L'analyse montre que les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés étaient plus nombreux que leurs homologues peu qualifiés au cours de la période 2000 à 2014, bien que leur proportion dans la population totale des travailleurs étrangers temporaires ait diminué de la cohorte de 2000 à 2004 à la cohorte de 2010 à 2014. Les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés étaient plus susceptibles de passer à l'état de résidents permanents que les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés, bien que cette différence se soit atténuée dans les cohortes de 2000 à 2004, 2005 à 2009 et 2010 à 2014. Le taux de transition sur 5 ans est demeuré autour de 30 % chez les travailleurs peu qualifiés des trois cohortes, mais est passé de 11 % à 27 % chez les travailleurs hautement qualifiés dans l'ensemble des cohortes. En ce qui concerne la composition des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents, la proportion de travailleurs hautement qualifiés et de travailleurs peu qualifiés était semblable dans la cohorte de 2010 à 2014, soit 47 % et 45 %, respectivement, tandis que les travailleurs ayant des niveaux de compétence indéterminés représentaient les 8 % restants. Les voies d'accès à la résidence permanente variaient considérablement pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés. Dans la cohorte de 2010 à 2014, les travailleurs hautement qualifiés sont devenus résidents permanents principalement grâce au Programme des candidats des provinces (PPC) et à la catégorie de l'expérience canadienne. Parallèlement, les travailleurs peu qualifiés ont effectué la transition surtout par l'entremise du PPC, du Programme des aides familiaux résidants et du regroupement familial.

Auteurs

Garnett Picot et Eden Crossman travaillent à la Direction de la recherche et de l'évaluation d'Immigration de Réfugiés et Citoyenneté Canada. Youjin Choi et Feng Hou sont rattachés à la Division de l'analyse sociale et de la modélisation de Direction des études analytiques et de la modélisation de Statistique Canada.

Remerciements

La présente étude a été menée en collaboration avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada. Les auteurs tiennent à remercier Rupa Banerjee, Cédric de Chardon, Rebeka Lee, Grant Schellenberg et Arthur Sweetman pour leurs conseils et leurs commentaires au sujet d'une version antérieure du présent document. Yan Zhang a contribué à l'analyse des données.

Introduction

Le nombre de travailleurs étrangers temporaires titulaires d'un permis de travail au Canada a augmenté rapidement au cours des deux dernières décennies, passant de 66 600 en 2000 à 429 000 en 2018 (Hou et al., 2020). Parallèlement, la proportion des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents s'est accrue. Les estimations indiquent que plus du tiers (39 %) des personnes appartenant à la cohorte de travailleurs étrangers temporaires de 2006 possédant un permis de travail sont finalement devenus résidents permanents (Lu et Hou, 2017; Prokopenko et Hou, 2018). En raison du nombre croissant de travailleurs étrangers temporaires et de la hausse du taux de transition, les résidents permanents sont de plus en plus sélectionnés à partir du bassin de travailleurs étrangers temporaires. En 2018, environ la moitié des nouveaux immigrants économiques étaient d'anciens travailleurs étrangers temporaires, en augmentation par rapport à 8 % en 2000 (Hou et al., 2020).

Récemment, l'attention portée aux différences dans les voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés s'est accrue, d'autant plus que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la contribution des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés dans les secteurs industriels essentiels (p. ex. Alboim et al., 2021; Banerjee et Hiebert, 2021; Esses et al., 2021). Le Programme des travailleurs qualifiés (fédéral) (PTQF) traditionnel, qui favorise fortement la sélection de personnes titulaires d'un diplôme universitaire, impose certaines restrictions intentionnelles relatives à la voie menant à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires moins scolarisés ou peu qualifiés. Le rôle du PTQF dans la sélection des immigrants économiques s'est toutefois beaucoup amenuisé. En 2018, les participants au PTQF représentaient 20 % de tous les nouveaux immigrants économiques, tandis que les programmes provinciaux (Programme des candidats des provinces [PCP] et admissions Québec) et la catégorie de l'expérience canadienne avaient augmenté leurs parts, celles-ci s'établissant à 50 % et à 15 %, respectivement (Hou et al., 2020). Dans l'ensemble, les PCP ne sont pas autant axés sur les personnes très scolarisées que le PTQF. La croissance de leur part parmi les immigrants économiques aurait tendance à accroître la probabilité que des travailleurs étrangers temporaires peu scolarisés ou peu qualifiés deviennent résidents permanents. En plus de la catégorie économique (y compris les conjoints et les personnes à charge des demandeurs principaux), la transition vers la résidence permanente se fait également par l'entremise des catégories d'admission non économiques, les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés devenant résidents permanents par l'intermédiaire de la catégorie du regroupement familial ou des réfugiés.

Il est toutefois difficile d'estimer les taux de transition des travailleurs étrangers temporaires selon le niveau de compétence. Le principal problème est que les permis de travail délivrés aux travailleurs étrangers temporaires ne présentent souvent pas de renseignements sur les niveaux de compétence, car cette information n'est pas toujours obligatoire. Le présent article s'appuie à la fois sur le niveau de compétence professionnelle (le cas échéant) et les renseignements sur la rémunération pour classer les travailleurs étrangers temporaires dans les groupes de travailleurs peu et hautement qualifiés. À l'aide de cette approche, il traite des points suivants : 1) le pourcentage de travailleurs étrangers temporaires qui sont hautement ou peu qualifiés; 2) le taux de transition vers la résidence permanente selon le niveau de compétence; 3) la répartition des compétences des travailleurs étrangers temporaires qui deviennent résidents permanents; 4) les voies d'accès (c.-à-d. les catégories d'immigrants) à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires selon le niveau de compétence. L'étude repose

sur la Base de données longitudinales sur l'immigration. La population étudiée comprend les résidents temporaires dont le premier permis a été délivré au cours de la période allant de 2000 à 2014.¹

Déterminer le niveau de compétence des travailleurs étrangers temporaires

Les indicateurs souvent utilisés pour évaluer le niveau de compétence, comme le niveau de scolarité et la profession réelle, ne figurent pas dans le dossier administratif des travailleurs étrangers temporaires. Les travailleurs étrangers temporaires sont admis principalement dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) et du Programme de mobilité internationale (PMI). Les participants au PTET sont titulaires d'un permis de travail accordé par un employeur correspondant à un niveau de compétence professionnel désigné, mais la plupart des participants au PMI possèdent un permis de travail ouvert sans profession établi. À mesure que la proportion des travailleurs étrangers temporaires participant au PMI a augmenté au fil du temps, la proportion de travailleurs étrangers sans mention du niveau de compétence sur leur permis de travail s'est accrue également, passant de 27 % (pour la cohorte d'entrée de 2000 à 2004) à 35 % pour la cohorte de 2005 à 2009, puis à 44 % pour la cohorte de 2010 à 2014 (tableau 1).

Pour les travailleurs étrangers temporaires dont le niveau de compétence professionnelle est inscrit sur leur permis de travail, les cotes de compétence sont fondées sur le système de la Classification nationale des professions de 2016 : niveau O, gestion; niveau A, professionnel; niveau B, métiers spécialisés et professions techniques; niveau C, intermédiaire et personnel de bureau; niveau D, élémentaire et manœuvres.

Pour les travailleurs étrangers temporaires qui n'ont pas de cote de compétence, mais qui ont indiqué des gains sur le feuillet T4 dans leurs déclarations de revenus,² la présente analyse s'appuie sur les gains annuels³ pour évaluer indirectement le niveau de compétence (en présumant que des gains annuels plus élevés sont associés à des compétences plus élevées). Quatre niveaux de rémunération sont pris en compte et correspondent aux catégories suivantes : rémunération annuelle maximale 1) égale ou inférieure à la moitié de la rémunération annuelle médiane nationale⁴; 2) supérieure à la moitié de la rémunération annuelle médiane nationale, à égale ou inférieure à la médiane nationale; 3) supérieure à la rémunération annuelle médiane nationale, à égale ou inférieure à deux fois la médiane nationale; 4) supérieure à deux fois la rémunération annuelle médiane nationale. Les travailleurs étrangers temporaires qui n'ont pas de cote de compétence ou qui ne déclarent pas de rémunération sur le feuillet T4 dans leurs déclarations de revenus sont considérés comme ayant un niveau de compétence indéterminé.

Statistique Canada Nº 36-28-0001 au catalogue

^{1.} La présente analyse ne comprend pas les personnes dont le premier permis a été délivré pour raison d'études ou suite à une demande d'asile, et qui ont ensuite obtenu un permis de travail. Par exemple, parmi celles qui ont obtenu leur premier permis de travail au cours de la période 2010 à 2014, 183 000 personnes étaient initialement titulaires d'un permis d'études, 63 000 étaient des demandeurs d'asile et 671 000 avaient demandé directement un permis de travail. Plusieurs études antérieures ont porté sur la transition vers la résidence permanente chez les titulaires de permis d'études (p. ex. Choi et al., 2021).

^{2.} Ce ne sont pas tous les travailleurs étrangers temporaires qui déclarent des gains au Canada. Certaines personnes quittent le Canada peu après leur arrivée, d'autres sont titulaires d'un permis de travail ouvert et n'ont peut-être pas trouvé d'emploi, tandis que d'autres sont mutées entre entreprises et déclarent des gains dans leur pays d'origine.

^{3.} Rémunération la plus élevée enregistrée par le travailleur étranger temporaire au cours des 10 dernières années au Canada.

^{4.} La rémunération annuelle médiane nationale est fondée sur les personnes âgées de 20 à 64 ans qui perçoivent au moins 500 \$ (en dollars constants de 2018) en revenu d'emploi (salaires, traitements et revenu net provenant d'un travail autonome) au cours d'une année. La rémunération médiane nationale (en dollars constants de 2018) était de 37 900 \$ en 2000 et de 43 200 \$ en 2018 (calculs des auteurs tirés de la Banque de données administratives longitudinales).

Pour les cohortes de 2000 à 2004, de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, les professions désignées figurant sur les permis de travail ont été utilisées pour déterminer les niveaux de compétence de 73 %, 65 % et 56 % des travailleurs temporaires, respectivement. À l'inverse, la rémunération a été utilisée pour déterminer les compétences de 17 %, 23 % et 27 % des travailleurs étrangers temporaires, respectivement. Selon la cohorte, ni le niveau de compétence ni les gains de 10 % à 17 % des travailleurs étrangers temporaires n'étaient connus.

L'approche suivante est appliquée pour définir les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés. La catégorie de travailleurs hautement qualifiés comprend les travailleurs des niveaux de compétence O, A et B et ceux qui n'ont pas de cote de compétence et dont la rémunération est supérieure à la rémunération annuelle médiane nationale. Les travailleurs peu qualifiés comprennent ceux dont le niveau de compétence est C ou D, et ceux qui n'ont pas de cote de compétence, mais dont la rémunération annuelle est égale ou inférieure à la rémunération médiane nationale. Comme l'indique l'annexe, deux tests de robustesse ont été effectués pour évaluer la cohérence des cotes de compétence mentionnées sur les permis de travail entre les deux sources de données. Les tests ont également permis d'évaluer l'effet d'une définition différente des travailleurs peu qualifiés et des travailleurs hautement qualifiés sur les résultats.

Selon cette classification, dans la cohorte de 2000 à 2004, 58 % des travailleurs étrangers temporaires étaient hautement qualifiés, 32 % étaient peu qualifiés et 10 % présentaient des compétences indéterminées (tableau 1). Les proportions correspondantes sont de 45 %, 43 % et 12 % pour la cohorte de 2005 à 2009, et de 44 %, 39 % et 17 % pour la cohorte de 2010 à 2014. Ces résultats indiquent que le pourcentage de travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés a diminué dans les trois cohortes (de 58 % à 44 %), bien qu'il faille faire preuve de prudence en interprétant cette tendance en raison de la proportion croissante de travailleurs ayant des niveaux de compétence indéterminés.

Parmi les trois cohortes d'arrivée de travailleurs étrangers temporaires, la proportion de femmes a augmenté, tout comme celle des travailleurs de la tranche d'âge de 18 à 34 ans. Parmi les principaux pays d'origine, les parts des États-Unis, du Royaume-Uni et du Japon ont diminué, tandis que celles de la France, de l'Inde et de la Corée du Sud ont augmenté (tableau 1).

_

^{5.} Une analyse fondée sur des dossiers comportant à la fois une cote de compétence et une rémunération annuelle a révélé qu'il est assez raisonnable d'utiliser la rémunération médiane comme seuil entre les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs hautement qualifiés. La grande majorité des travailleurs étrangers temporaires ayant un niveau de compétence C ou D percevaient une rémunération inférieure à la rémunération annuelle médiane nationale, et la grande majorité de ceux ayant un niveau de compétence O. A ou B déclaraient une rémunération supérieure à la rémunération médiane nationale.

Tableau 1 Caractéristiques démographiques des travailleurs étrangers temporaires selon l'année au cours de laquelle le premier permis de travail a été obtenu

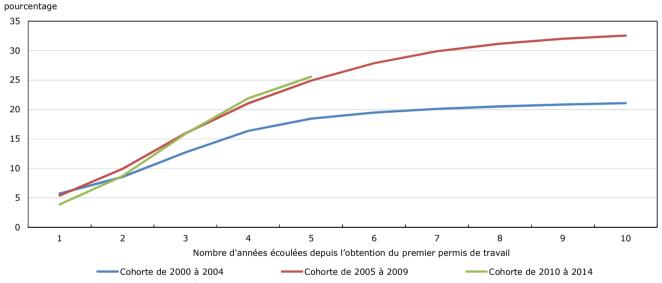
Hommes Femmes Âge au premier permis Moins de 24 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Arique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Pus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année Niveau de compétence O	64.2 35.8 23.8 40.9 21.1 10.2 4.0	59.3 40.7 24.2 43.1 20.6 8.8	58.6 41.4 26.3 44.5
Hommes Femmes Âge au premier permis Moins de 24 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	35.8 23.8 40.9 21.1 10.2	40.7 24.2 43.1 20.6	41.4 26.3 44.5
Âge au premier permis Moins de 24 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine Éats-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	35.8 23.8 40.9 21.1 10.2	40.7 24.2 43.1 20.6	41.4 26.3 44.5
Âge au premier permis Moins de 24 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	23.8 40.9 21.1 10.2	24.2 43.1 20.6	26.3 44.5
Moins de 24 ans 25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	40.9 21.1 10.2	43.1 20.6	44.5
25 à 34 ans 35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	40.9 21.1 10.2	43.1 20.6	44.5
35 à 44 ans 45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Amérique Autres pays d'Arfrique Autres pays d'Arfrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	21.1 10.2	20.6	
45 à 54 ans 55 ans et plus Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	10.2		
Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année		8.8	17.7
Pays d'origine États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	4.0		7.7
États-Unis Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année		3.3	3.8
Mexique France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année			
France Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	27.7	17.0	16.1
Royaume-Uni Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	4.5	4.2	2.8
Chine Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	6.8	8.4	10.4
Japon Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	8.8	7.1	5.6
Corée du Sud Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	1.7	1.8	2.2
Philippines Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays d'Asie Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	6.6	5.1	4.2
Inde Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	1.2	2.7	4.0
Australie Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	6.0	13.4	9.1
Autres pays d'Amérique latine Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	3.1	4.8	6.0
Autres pays d'Europe Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	5.9	7.0	5.4
Autres pays d'Afrique Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	5.7	6.3	7.5
Autres pays d'Asie Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	13.3	14.2	18.1
Autres pays Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	2.1	2.0	2.0
Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée à la cinquième année	3.4	3.4	4.1
	3.2	2.5	2.4
Niveau de compétence O	•		
	4.7	4.6	5.2
Niveau de compétence A	34.7	21.3	19.0
Niveau de compétence B	16.8	17.3	16.6
Niveau de compétence C	15.8	17.8	11.6
Niveau de compétence D	1.0	4.4	3.2
Rémunération supérieure à deux fois la rémunération médiane nationale	0.2	0.4	0.7
Rémunération supérieure à la médiane nationale, à égale ou inférieure à deux fois la rémunération médiane nationale	1.0	1.7	2.9
Rémunération supérieure à la moitié de la rémunération médiane nationale, à égale ou inférieure à la			
rémunération médiane nationale	2.6	4.0	5.6
Rémunération égale ou inférieure à la moitié de la rémunération médiane nationale	12.9	16.8	18.2
Niveau de compétence indéterminé	10.0	11.6	16.9
Niveaux de compétence agrégés		0	. 3.0
Hautement qualifiés	57.6	45.3	44.4
Peu qualifiés	32.4	43.0	38.6
Niveau de compétence indéterminé	10.0	11.6	16.9
oda do oopotorioo indotorniiro	.0.0	nombre	10.9
Nombre total de travailleurs 3	81,400	563,900	671,200

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Tendances relatives aux taux de transition globaux allant des travailleurs étrangers temporaires aux résidents permanents

Une étude antérieure a montré que la tendance des travailleurs étrangers temporaires à devenir résidents permanents s'est accrue considérablement entre les cohortes de 1995 à 1999 et de 2005 à 2009, le taux de transition sur 5 ans ayant plus que doublé (Lu et Hou, 2017). Le taux de transition sur 5 ans est le pourcentage de tous les travailleurs étrangers temporaires qui ont effectué la transition vers la résidence permanente dans les 5 ans suivant leur arrivée au Canada. Le graphique 1 montre que le taux de transition sur 5 ans est passé de 18 % à 25 % entre les cohortes de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009, et s'est stabilisé entre les cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014. Le taux de transition sur 10 ans est passé de 21 % à 33 % entre les cohortes de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009, une tendance qui suit celle des taux sur 5 ans.

Graphique 1 Taux cumulatifs de transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires



Source : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration.

Taux de transition selon le niveau de compétence

Dans les trois cohortes d'arrivée de 5 ans, les travailleurs peu qualifiés étaient plus susceptibles d'effectuer la transition vers la résidence permanente que les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés, bien que la différence ait diminué considérablement dans la dernière cohorte. Les taux de transition sur 5 ans sont demeurés d'environ 30 % pour les travailleurs peu qualifiés des trois cohortes, mais ont augmenté pour les travailleurs hautement qualifiés, passant de 11 % dans la cohorte de 2000 à 2004 à 27 % dans la cohorte de 2010 à 2014 (tableau 2). 6 Cette forte hausse des taux de transition pour les travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés s'explique en grande partie par

^{6.} Le taux de transition pour les travailleurs hautement qualifiés correspond à la moyenne pondérée des taux de transition pour ceux des catégories de compétences O, A et B plus ceux qui gagnent plus que la rémunération annuelle médiane nationale. Les facteurs de pondération sont la proportion de travailleurs étrangers temporaires dans chaque groupe. Le taux de transition agrégé pour les travailleurs peu qualifiés est la moyenne pondérée des taux de transition pour ceux qui ont des niveaux de compétence C et D plus ceux qui gagnent moins que la médiane nationale.

l'augmentation de la probabilité de transition des travailleurs du niveau de compétence B (métiers spécialisés et techniques).

À des niveaux de compétence plus détaillés, dans la cohorte de 2010 à 2014, les travailleurs étrangers temporaires des niveaux de compétence C et D affichaient les taux de transition sur 5 ans les plus élevés, avec des taux entre 38 % (niveau de compétence D) et 42 % (niveau de compétence C). Le taux de transition parmi les personnes possédant des compétences de niveau A (professionnels) était le plus faible, soit 18 %. Comme il a été mentionné, le niveau de compétence B (métiers spécialisés et techniques) est le seul groupe qui a connu une augmentation notable du taux de transition sur 5 ans au fil du temps, passant de 7 % à 30 % entre les cohortes de 2000 à 2004 et de 2010 à 2014 (tableau 2).

Les taux de transition sur 10 ans ont également montré que, pour les cohortes précédentes, les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés étaient plus susceptibles que leurs homologues plus qualifiés de faire la transition. Les travailleurs peu qualifiés de la cohorte de 2005 à 2009 avaient un taux de transition sur 10 ans de 40 %, tandis que les travailleurs hautement qualifiés présentaient un taux de 28 %. Le niveau de compétence C (intermédiaire et personnel de bureau) affichait le taux de transition sur 10 ans le plus élevé, soit 57 %, comparativement à des taux de 31 %, 20 % et 33 % pour les niveaux de compétence O, A et B, respectivement (tableau 2).

Parmi les travailleurs étrangers temporaires sans cote de compétence, mais qui ont déclaré des gains annuels, ceux ayant de très faibles gains (moins de la moitié de la rémunération annuelle médiane nationale) étaient le seul groupe de grande taille : ils représentaient 13 % de tous les travailleurs étrangers temporaires dans la cohorte de 2000 à 2004 et 18 %, dans la cohorte de 2010 à 2014 (tableau 1). Le taux de transition de ce groupe était inférieur à la moyenne des cohortes de 2005 à 2009 et de 2010 à 2014, le taux de transition sur 5 ans se situant entre 16 % et 18 % (tableau 2). Les travailleurs étrangers temporaires dont les gains annuels au Canada avant l'établissement étaient faibles ont moins bien réussi après l'établissement que ceux ayant des gains plus élevés, après correction pour tenir compte de caractéristiques observables comme la scolarité, l'âge et la connaissance des langues officielles (Hou et al., 2020). Certains soutiennent que les gains avant l'établissement sont un substitut des caractéristiques non observées, comme la motivation et les relations interpersonnelles. Par conséquent, le processus de sélection peut produire des taux de transition plus faibles chez les travailleurs étrangers temporaires ayant de très faibles gains.

En revanche, les taux de transition étaient relativement élevés chez ceux qui n'avaient pas de cote de compétence professionnelle, mais dont la rémunération annuelle était supérieure à la rémunération médiane nationale (tableau 2). Ce groupe représentait toutefois entre 1 % et 3 % des travailleurs étrangers temporaires, selon la cohorte (tableau 1) et, par conséquent, avait peu d'effet sur les taux de transition globaux.

Tableau 2

Taux cumulatifs de transition de l'état de résidents temporaires à celui de résidents permanents, selon les caractéristiques démographiques et l'année d'obtention du premier permis de travail

					de transitior
_		nsition cumul		cumulatif sur 10 ans	
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	2000 à 2004	2005 à 2009
			pourcentage		
Global	18.4	24.9	25.6	21.1	32.5
Sexe					
Hommes	11.3	19.1	20.4	13.4	24.2
Femmes	31.3	33.3	32.9	35.0	44.6
Age au premier permis					
Moins de 24 ans	10.3	11.3	11.0	12.3	15.5
25 à 34 ans	23.5	30.3	32.7	26.6	38.7
35 à 44 ans	22.1	32.6	34.6	25.2	43.7
45 à 54 ans	13.7	23.2	21.9	15.7	30.1
55 ans et plus	8.1	11.5	8.6	8.9	13.2
Pays d'origine					
États-Unis	6.1	9.3	7.3	7.0	10.8
Mexique	9.7	16.3	19.9	10.7	21.2
France	14.7	17.9	19.9	17.1	21.8
Royaume-Uni	18.1	31.0	28.3	21.1	35.2
Chine	44.2	43.3	30.4	47.7	48.8
Japon	6.1	7.2	6.5	8.6	9.7
Corée du Sud	31.6	28.1	21.3	37.6	35.1
Philippines	77.1	54.4	70.2	85.9	85.2
Inde	25.3	34.5	48.9	29.0	42.3
Australie	7.3	6.1	9.4	9.1	9.8
Autres pays d'Amérique latine	28.1	27.9	21.5	32.1	33.4
Autres pays d'Europe	17.9	22.7	23.6	20.0	26.6
Autres pays d'Afrique	42.8	50.7	49.1	48.1	57.3
Autres pays d'Asie	32.7	38.5	33.7	37.9	46.5
Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, dans les années précédente	s				
Niveau de compétence O	18.2	24.4	23.4	23.0	30.6
Niveau de compétence A	10.5	16.7	17.7	12.6	19.9
Niveau de compétence B	7.0	23.3	30.1	9.5	33.2
Niveau de compétence C	34.2	37.8	42.3	38.8	56.9
Niveau de compétence D	4.2	32.0	37.5	5.7	43.8
Rémunération supérieure à deux fois la rémunération médiane nationale	55.8	62.5	66.4	61.2	71.4
Rémunération supérieure à la médiane nationale, à égale ou inférieure à deux fois la rémunération médiane nationale	69.2	58.2	62.4	74.0	68.5
Rémunération supérieure à la moitié de la rémunération médiane nationale, à égale ou	00.2	30.2	02.4	74.0	00.0
inférieure à la rémunération médiane nationale	56.8	44.1	44.2	60.2	50.5
Rémunération égale ou inférieure à la moitié de la rémunération médiane nationale	20.5	17.6	15.8	22.2	19.3
•	20.5			24.2	19.0
Niveau de compétence indéterminé	23.1	17.8	13.4	24.2	19.0
Niveaux de compétence agrégés	11.3	22.0	26.7	13.8	28.4
Hautement qualifiés					
Peu qualifiés Niveau de compétence indéterminé	29.6 23.1	29.9 17.8	29.7 13.4	32.9 24.2	40.3 19.0

Sources : Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Répartition des compétences des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents

Le tableau 3 présente la répartition des compétences des travailleurs étrangers temporaires qui étaient devenus résidents permanents en 2019. Leur niveau de compétence est déterminé de la façon décrite ci-dessus.

Tableau 3 Répartition du niveau de compétence des travailleurs étrangers temporaires qui étaient devenus résidents permanents en 2019, selon l'année d'arrivée à titre de travailleurs étrangers temporaires

	Année d'a	Année d'arrivée à titre de travailleur étranger temporaire		
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	
		pourcentage		
Plus haut niveau de compétence ou de rémunération, de la première entrée	•			
à l'année d'établissement				
Niveau de compétence O	5.6	4.6	4.9	
Niveau de compétence A	20.9	13.1	13.0	
Niveau de compétence B	7.9	17.9	19.7	
Niveau de compétence C	28.8	31.4	20.0	
Niveau de compétence D	0.3	5.5	4.8	
Rémunération supérieure à deux fois la rémunération médiane nationale	0.8	1.0	1.7	
Rémunération supérieure à la médiane nationale, à égale ou inférieure à deux fois la				
rémunération médiane nationale	3.8	3.9	7.3	
Rémunération supérieure à la moitié de la rémunération médiane nationale, à égale ou	l			
inférieure à la rémunération médiane nationale	7.6	6.2	9.6	
Rémunération égale ou inférieure à la moitié de la rémunération médiane nationale	13.3	9.8	10.8	
Niveau de compétence indéterminé	11.1	6.7	8.3	
Total	100.0	100.0	100.0	
Niveaux de compétence agrégés				
Hautement qualifiés	39.0	40.4	46.5	
Peu qualifiés	49.9	52.9	45.2	
Niveau de compétence indéterminé	11.1	6.7	8.3	
		nombre		
Nombre total de travailleurs	83,500	186,000	192,100	
Hautement qualifiés	32,600	75,200	89,300	
Peu qualifiés	41,600	98,500	86,800	
Niveau de compétence indéterminé	9,300	12,400	15,900	

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Les travailleurs peu qualifiés représentaient de 50 % à 53 % de l'ensemble des cohortes de travailleurs étrangers temporaires de 2000 à 2004 et de 2005 à 2009 qui étaient devenus résidents permanents, tandis que les travailleurs hautement qualifiés représentaient de 39 % à 40 % de ces cohortes. Dans les deux cohortes, ceux ayant un niveau de compétence C (considérés comme peu qualifiés) étaient les plus nombreux (tableau 3). Relativement peu d'entre eux (5 %) avaient un niveau de compétence O en gestion ou D.

Dans la cohorte de travailleurs étrangers temporaires de 2010 à 2014 qui étaient devenus résidents permanents en 2019, la proportion de travailleurs peu qualifiés et de travailleurs hautement qualifiés était plus équilibrée, correspondant à 45 % et 47 %, respectivement. Les personnes dont le niveau de compétence était indéterminé représentaient les 8 % restants. Parmi ceux qui avaient une cote de compétence, la plus grande part, soit environ un cinquième chacun, avait le niveau de compétence B

(métiers spécialisés et techniques), considéré comme hautement qualifié, et le niveau de compétence C (intermédiaire et de bureau), considéré comme peu qualifié. Le niveau de compétence A (professionnels) représentait 13 % de ceux qui avaient fait la transition, et relativement peu d'entre eux avaient un niveau de compétence O en gestion (5 %). Parmi les anciens travailleurs étrangers temporaires qui n'avaient pas de cote de compétence professionnelle, mais qui déclaraient des gains, ceux dont la rémunération avant l'établissement était inférieure à la moitié de la médiane nationale représentaient le groupe le plus important (11 %).

Voies d'accès à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires

Les travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents ont eu recours à de nombreux programmes d'immigration pour atteindre ce but. Le PTQF, qui met l'accent sur les immigrants très scolarisés, est souvent considéré comme la voie prédominante pour les immigrants économiques potentiels, y compris les travailleurs étrangers temporaires. Toutefois, les programmes provinciaux (dont les admissions dans le cadre du PCP et du programme québécois) rendent compte maintenant de la plus grande part des immigrants économiques; ils sont suivis de la catégorie de l'expérience canadienne (CEC). Outre ces grands programmes d'immigration économique, il existe d'autres voies d'accès, comme le Programme des aides familiaux résidants ou la catégorie du regroupement familial ou celle des réfugiés. Tous ces programmes sont des voies d'accès potentielles à la résidence permanente pour les travailleurs étrangers temporaires.

Comme on pouvait s'y attendre, les parcours étaient différents pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés qui étaient devenus résidents permanents en 2019 (tableau 4). Dans la cohorte de 2010 à 2014, les programmes provinciaux pour les travailleurs hautement qualifiés étaient les plus importants : ils représentaient près de la moitié des travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés qui étaient devenus résidents permanents en 2019. La CEC était la deuxième voie la plus utilisée (31 %).

Les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés ont suivi des voies d'accès à la résidence permanente plus diversifiées. Un nombre à peu près égal (environ 30 %) ont effectué la transition par l'entremise des programmes provinciaux et des programmes des aides familiaux résidants (tableau 4). La catégorie du regroupement familial représentait également une voie importante, soit 23 % des transitions des travailleurs peu qualifiés.

En ce qui concerne les changements survenus au fil du temps entre les cohortes de 2000 à 2004 et de 2010 à 2014, les programmes provinciaux étaient une voie de plus en plus déterminante pour les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés (tableau 4). Chez les travailleurs hautement qualifiés, la CEC a également gagné en importance. Chez les travailleurs peu qualifiés, le Programme des aides familiaux résidants a perdu de l'importance. Fait à noter, la proportion de travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés arrivés au Canada par l'entremise du PTQF a diminué dans les trois cohortes, de 43 % dans la première cohorte, elle est descendue à 8 % dans la troisième.

Tableau 4 Catégorie d'immigrants des travailleurs étrangers temporaires qui étaient devenus résidents permanents en 2019

	Année d'arrivée à titre de travailleur étranger temporaire			
	2000 à 2004	2005 à 2009	2010 à 2014	
Hautement qualifiés				
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	42.7	21.0	8.0	
Programmes provinciaux	29.9	46.9	48.2	
Catégorie de l'expérience canadienne	3.2	16.2	30.5	
Programme des travailleurs des métiers spécialisés (fédéral)	0.0	0.3	2.0	
Programme des aides familiaux résidants	0.2	0.3	0.1	
Autres catégories économiques	0.9	0.3	0.2	
Regroupement familial	20.8	13.9	10.3	
Réfugiés	1.1	0.4	0.2	
Autres	1.3	0.7	0.4	
Total	100.0	100.0	100.0	
Peu qualifiés				
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	9.3	5.8	3.4	
Programmes provinciaux	6.5	24.7	30.7	
Catégorie de l'expérience canadienne	0.3	1.9	8.7	
Programme des travailleurs des métiers spécialisés (fédéral)	0.0	0.0	0.5	
Programme des aides familiaux résidants	48.0	44.6	30.4	
Autres catégories économiques	0.1	0.1	1.2	
Regroupement familial	31.9	20.7	22.8	
Réfugiés	0.7	0.5	0.7	
Autres	3.1	1.6	1.5	
Total	100.0	100.0	100.0	
Niveau de compétence indéterminé				
Programme des travailleurs qualifiés (fédéral)	19.0	21.9	9.4	
Programmes provinciaux	7.9	23.5	31.0	
Catégorie de l'expérience canadienne	0.6	6.8	21.9	
Programme des travailleurs des métiers spécialisés (fédéral)	0.0	0.0	0.5	
Programme des aides familiaux résidants	0.1	0.1	0.1	
Autres catégories économiques	0.3	0.5	0.3	
Regroupement familial	67.2	42.6	32.6	
Réfugiés	0.5	0.5	0.7	
Autres	4.4	4.2	3.4	
Total	100.0	100.0	100.0	

Sources: Statistique Canada, Base de données longitudinales sur l'immigration et fichier T4.

Conclusion

Le présent article a porté sur la répartition des compétences des travailleurs étrangers temporaires et leurs taux de transition vers la résidence permanente selon le niveau de compétence.

Il est difficile d'évaluer le niveau de compétence, puisque le permis de travail de certains travailleurs étrangers temporaires ne comporte pas de cote de compétence. Cependant, pour la majorité des travailleurs étrangers temporaires, le niveau de compétence est déterminé par la cote de compétence indiquée sur leur permis de travail. Pour ceux qui n'ont pas cette cote, on se sert de leurs gains annuels pour évaluer indirectement le niveau de compétence. Selon cette approche, dans la cohorte de 2000 à 2004, 58 % des travailleurs étrangers temporaires étaient hautement qualifiés, 32 % étaient peu qualifiés et 10 % avaient un niveau de compétence indéterminé. Dans la cohorte de 2010 à 2014, la proportion de travailleurs hautement qualifiés a diminué pour s'établir à 44 %, tandis que la proportion de travailleurs peu qualifiés a augmenté pour passer à 39 %. Le pourcentage de travailleurs possédant des compétences indéterminées est passé de 10 % à 17 %.

Le taux de transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés était supérieur ou à peu près égal à celui de leurs homologues hautement qualifiés, selon la cohorte. Dans la cohorte de 2000 à 2004, les taux de transition sur 10 ans des travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et hautement qualifiés étaient de 30 % et de 14 %, respectivement. Dans la cohorte de 2005 à 2009, ces taux étaient de 40 % et de 28 %, respectivement.

Pour ce qui est des résultats plus récents, la proportion de travailleurs étrangers temporaires de la cohorte de 2010 à 2014 qui ont effectué la transition dans les 5 ans (en 2019) a été déterminée. Ce taux de transition sur 5 ans était à peu près le même chez les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et ceux hautement qualifiés, soit 30 % et 27 %, respectivement. L'écart entre les travailleurs hautement qualifiés et les travailleurs peu qualifiés s'est resserré dans l'ensemble des cohortes, en grande partie en raison d'une hausse du taux de transition pour les travailleurs du niveau de compétence B, un groupe hautement qualifié constitué de métiers spécialisés et de professions techniques.

En ce qui concerne la composition des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents, la proportion des travailleurs hautement qualifiés et celle des travailleurs peu qualifiés étaient semblables dans la cohorte de 2010 à 2014, soit 47 % et 45 %, respectivement. Les travailleurs dont le niveau de compétence était indéterminé représentaient les 8 % restants. Dans les cohortes précédentes, les travailleurs peu qualifiés constituaient une plus grande proportion, tandis que les travailleurs hautement qualifiés représentaient une plus petite proportion des travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents.

Les voies d'accès à la résidence permanente en 2019 variaient considérablement entre les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés et ceux hautement qualifiés. Dans la cohorte de 2010 à 2014, les travailleurs hautement qualifiés ont fait la transition vers la résidence permanente en 2019, principalement par l'intermédiaire des programmes provinciaux et de la catégorie de l'expérience canadienne, tandis que les travailleurs peu qualifiés ont fait la transition surtout grâce aux programmes provinciaux, au Programme des aides familiaux résidants et à la catégorie du regroupement familial.

En somme, bien que la proportion de travailleurs étrangers temporaires hautement qualifiés ait diminué de la cohorte de 2000 à 2004 à celle de 2010 à 2014, ceux-ci étaient plus nombreux que leurs homologues peu qualifiés dans les trois cohortes. Les travailleurs étrangers temporaires peu qualifiés affichaient des taux de transition vers la résidence permanente plus élevés ou égaux à ceux de leurs homologues hautement qualifiés, selon la cohorte. Quant à la dernière cohorte étudiée, parmi ceux qui sont devenus résidents permanents, il y avait une proportion égale de travailleurs peu qualifiés et de travailleurs hautement qualifiés.

Il importe de surveiller les profils de transition pour les cohortes plus récentes quand de nouvelles données seront disponibles, puisque l'évolution des conditions économiques et des politiques d'immigration peut modifier les tendances observées. Il convient notamment de souligner que les résultats de la présente étude sont fondés sur des données datant d'avant la pandémie de COVID-19. En raison des restrictions imposées aux voyages internationaux pendant la pandémie, les nouveaux immigrants économiques ont été sélectionnés principalement parmi les travailleurs étrangers temporaires et les étudiants étrangers qui étaient déjà au Canada. Par conséquent, le taux de transition vers la résidence permanente chez les travailleurs étrangers temporaires, en particulier les travailleurs peu qualifiés, pourrait augmenter considérablement. Cette possibilité pourra être confirmée lorsque les données seront disponibles. Au-delà de la dynamique de transition, le suivi des résultats économiques à court et à long terme des travailleurs qui ont effectué la transition selon le niveau de compétence mettra également en lumière l'adaptabilité et la résilience de ces travailleurs.

Annexe : Vérifications de la robustesse

Le premier test de robustesse vise à évaluer la mesure dans laquelle la cote de compétence fondée sur le permis de travail est semblable à celle des professions prévues parmi ceux qui sont devenus résidents permanents à titre de demandeurs économiques principaux. Une comparaison des niveaux de compétence en fonction des deux sources a montré une très forte corrélation. Entre 81 % et 95 % des cinq cotes de compétence (O, A, B, C et D) fondées sur les deux sources étaient identiques. La proportion de demandeurs économiques principaux qui ont été désignés comme hautement qualifiés selon l'approche utilisée dans la présente étude (en utilisant le niveau de compétence et la rémunération) était de 79 %, comparativement à 83 % selon la profession prévue figurant dans les dossiers d'établissement des immigrants.

Le deuxième test vise à déterminer dans quelle mesure les taux de transition sont fiables si l'on change la définition des travailleurs peu qualifiés et hautement qualifiés. Un calcul fondé sur l'échantillon partiel où la cote de compétence indiquée sur le permis de travail et les gains était connue donne à penser qu'environ 40 % des travailleurs gagnant moins que la rémunération médiane étaient désignés comme hautement qualifiés selon leur permis de travail. Cela peut être attribuable au fait que certains travailleurs étrangers temporaires qualifiés peuvent intentionnellement surestimer leur niveau de compétence, peuvent ne pas être en mesure de trouver un emploi hautement qualifié ou n'ont travaillé qu'une partie de l'année et, par conséquent, ont un faible salaire annuel. Même si l'échantillon partiel n'est probablement pas représentatif de l'ensemble de la population des travailleurs étrangers temporaires, une vérification de robustesse a été effectuée. Plutôt que de considérer tous les travailleurs ayant une rémunération inférieure à la rémunération médiane comme étant peu qualifiés, comme cela a été fait dans le calcul pour le présent article, on a supposé que 40 % étaient hautement qualifiés. Toutes les autres cotes de compétence sont demeurées les mêmes dans le document. Les résultats des tests ont montré que lorsque les calculs ont été refaits en fonction de cette hypothèse, les taux de transition sur 5 ans pour la cohorte de 2010 à 2014 sont passés de 30 % et 27 % pour les travailleurs peu qualifiés et les travailleurs hautement qualifiés, respectivement, comme il est indiqué dans l'article, à 32 % et 26 % selon l'autre définition. Parmi les travailleurs étrangers temporaires qui sont devenus résidents permanents, la proportion de travailleurs peu et hautement qualifiés et dont le niveau de compétence est indéterminé a également varié pour passer de 45 %, 46 % et 9 % (dans l'article), à 55 %, 37 % et 9 %, respectivement, selon l'autre définition.

Bibliographie

Alboim, N., Cohl, K. et T. Pham. (2021). *Equitable access: Implementing the temporary resident to permanent resident pathway*. Chaire d'excellence en recherche du Canada en migration et intégration, document de politique n° 3.

Banerjee, R., et D. Hiebert. (2021). Leveraging human resources for long-term prosperity: Expanding pathways to permanence for lower-skilled temporary workers in Canada. Chaire d'excellence en recherche du Canada en migration et intégration, document de politique n° 2.

Choi, Y., Crossman, E., et F. Hou. (2021). Les étudiants étrangers comme source de main-d'œuvre : transition vers la résidence permanente. *Rapports économiques et sociaux* 1 (6) : 1 à 10. https://doi.org/10.25318/36280001202100600002-fra.

Esses, V., McRae, J., Alboim, N., Brown, N., Friesen, C., Hamilton, L., Lacassagne, A., Macklin, A. et Walton-Roberts, M. (2021). *Supporting Canada's COVID-19 resilience and recovery through robust immigration policy and programs*. La Société royale du Canada.

Hou, F., Crossman, E., et G. Picot. (2020). Sélection des immigrants en deux étapes : analyse de son expansion au Canada (Aperçus économiques, n° 112). Statistique Canada.

Lu, Y., et F. Hou.(2017). *Transition de l'état de travailleurs étrangers temporaires à celui de résidents permanents, 1990 à 2014* (Série de documents de recherche de la Direction des études analytiques, n° 389). Statistique Canada.

Prokopenko, E., et F. Hou. (2018). How temporary are Canada's temporary foreign workers?. *Population and Development Review* 44 (2): 257 à 280.